

**FOYER DES ETUDIANTS DE LA PROVINCE DES ILES « CAMPUS LOYAUTE »
ETUDIANTS STAGIAIRES**

Les pièces à fournir au dossier de demande de chambre :

- le formulaire à remplir (peut être rempli sur place, à l'arrivée)
- 1 lettre de demande d'hébergement
- 1 fiche familiale d'Etat-civil ou copie du livret de famille ou copie passeport
- 1 attestation d'obtention de bourse ou de prêt
- 1 photocopie de la convention de stage
- 2 photos d'identité (1 à coller sur le formulaire)
- 1 photocopie de la carte d'étudiant
- L'imprimé de caution personnelle et solidaire souscrit par un tiers vivant en Nouvelle-Calédonie ou par le Maître de stage (annexe 1)
- L'imprimé de prise de connaissance du règlement en résidence au foyer rempli et signé (annexe 2 - peut être rempli sur place)

Les étudiants admis devront se présenter au bureau d'Accueil du Campus munis :

- ♣ du montant de la location du mois de février et de la caution (1 mois de loyer) pour l'année universitaire
- ♣ d'une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.
- ♣ D'un certificat médical (apte à la vie en collectivité) **exigé à l'entrée au Foyer**

Le tarif mensuel de location des chambres et caution pour l'année universitaire, fixé par le Bureau du foyer s'élève à :

⇒ Studio individuel	28 000 Frs
⇒ Chambre individuelle	25 000 Frs
⇒ Studio double.....	23 000 Frs par occupant
⇒ Chambre double	16 000 Frs par occupant
⇒ Chambre à 3 lits	14 000 Frs par occupant attribuée aux filles

Restauration :

1 carnet de 10 tickets/repas..... 6 000 Frs soit le repas à 600 frs

1 carnet de 10 tickets/petit-déjeuner..... 1 500 Frs soit le petit-déjeuner à 150 frs

*** Tarif résident : Pour l'achat de 2 carnets repas : 12000frs, 1 carnet de petit-déjeuner est offert !**